



# DIPLÔME DE SCIENCES PO STRASBOURG

## 2<sup>ème</sup> ANNÉE

### 2019/2020

## INFORMATIONS PRATIQUES

La **réunion de rentrée** aura lieu le **lundi 16 septembre à 9h** dans l'amphithéâtre 324 (Ensemble Saint Georges).

**Les cours** débuteront dès le lundi 16 septembre 2019 après-midi.

**Les emplois du temps** seront consultables sur votre environnement numérique de travail (ENT). Ils seront également distribués aux admis sur concours d'entrée en 2<sup>ème</sup> année à l'occasion de la réunion de rentrée.

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

### 1) Pour les candidats admis sur concours d'entrée directe en 2<sup>ème</sup> année

- Première étape

Le montant définitif de vos droits et des informations et documents relatifs à la procédure d'inscription administrative (dossiers d'inscription, liste définitive des pièces justificatives à fournir, horaire du rendez-vous...) vous seront communiqués par courrier courant juillet.

- Seconde étape

Les inscriptions administratives pour les candidats admis sur concours d'entrée en 2<sup>ème</sup> année auront lieu dans les locaux de l'Ensemble Saint-Georges (47 avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg) le vendredi 13 septembre 2019.

Liste indicative des pièces à présenter lors de votre inscription administrative :

- 1 photos d'identité *avec sur le verso : nom, prénom et la mention « 2A 19/20 »*
- présentation de *l'original* de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité pour les français, extrait d'acte de naissance pour les étrangers (sauf réinscription à l'Unistra)
- *copie\** de la pièce d'identité
- *copie\** du diplôme ou du relevé de notes du baccalauréat
- *copie\** du document attestant de la validation d'une première année d'études supérieures
- Votre attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2019/2020, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. Les étudiants boursiers sont **exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative.**

- copie\* du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JCD), à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), ou de tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle
- présentation de la dernière carte d'étudiant (pour les étudiants déjà inscrits à l'Unistra)
- numéro INE (figure en général sur le relevé de notes du baccalauréat ou sur un relevé de notes universitaire)
- un moyen de paiement (de préférence : carte bancaire ou chèque, qui sera libellé à l'ordre de « M. l'Agent comptable de l'Unistra »)

**\* AUCUNE COPIE NE SERA FAITE PAR NOS SERVICES. En l'absence des documents demandés, votre dossier sera mis en attente de paiement jusqu'à régularisation.**

## **2) Pour tous les autres (étudiants ayant réussi leur 1<sup>ère</sup> année en 2018/2019, passant la 2<sup>ème</sup> session d'examens de 1<sup>ère</sup> année en septembre ou redoublant leur 2<sup>ème</sup> année)**

### • Première étape

Un courrier vous sera envoyé courant juillet. Celui-ci vous indiquera :

- Le montant de vos droits d'inscription, calculé à partir de l'(des) avis fiscal(-aux) de votre foyer de rattachement et des autres documents justificatifs (le cas échéant) que vous avez fait parvenir au service de la scolarité
- Les modalités d'inscription administrative (informations et pièces à fournir, délais...)

### • Seconde étape

Les inscriptions administratives seront effectuées par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

Une fois votre inscription finalisée, le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre ENT, dans la rubrique : « Mon Dossier / Justificatifs de scolarité ». Les stickers 2019/2020 seront disponibles au bureau 407 de l'Ensemble Saint-Georges (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h), sur présentation de la carte Pass Campus et du certificat de scolarité 2019/2020.